



Site officiel : [www.bully.fr](http://www.bully.fr)

Septembre 2010

Mairie : 1, allée du Vingtain 69210 Bully - Tél : 04.74.01.00.67 - Fax : 04.74.01.33.92 - [mairie@bully.fr](mailto:mairie@bully.fr)

Heures ouverture : Lundi de 14h à 17h - Mardi mercredi jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Samedi de 9h à 11h

Police municipale : 06.84.19.68.86 - e-mail : [policemunicipale@bully.fr](mailto:policemunicipale@bully.fr)

Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins

N°150

**150<sup>ème</sup> Lien communal** : A cette occasion, la mairie de BULLY vous invite à une rencontre autour d'un verre ou d'un café le dimanche matin 03 Octobre 2010 de 9h à 12h sur la place du village afin d'échanger sur la forme et le contenu de cette « feuille verte ». Ce sera également l'occasion de parler du haut-débit à BULLY, de rencontrer les élus, et pouvoir échanger sur les points qui vous intéressent.

## INFORMATIONS MUNICIPALES



**Restaurant scolaire municipal** : Permanences pour inscriptions, au Centre Culturel (centre village, face à mairie) :

- Le samedi 28 août 2010 de 9h à 11h
- Le mardi 31 août 2010 de 18h à 20h.

Imprimés nécessaires à compléter, (fiche inscription, autorisation d'hospitalisation, règlement intérieur), ainsi qu'une note explicative de fonctionnement, disponibles sur place, au secrétariat de mairie, ou téléchargeables sur le site internet de la Commune [www.bully.fr](http://www.bully.fr). Le coût du repas est de 3,80 euros (décision du conseil municipal du 19 juillet 2010). Les repas sont livrés en « liaison chaude » par la Société Coralys – La Salette Bully ; le pain est, quant à lui, fourni par les boulangeries de la commune (décision du conseil municipal).

**Concours départemental des Maisons Fleuries** : Comme toutes les années, le Conseil Technique pour le fleurissement du Rhône organise le Concours Départemental des Maisons Fleuries. Plusieurs catégories sont représentées : Les habitants de la commune qui désirent s'inscrire trouveront un bulletin d'inscription en Mairie ou sur le site [www.bully.fr](http://www.bully.fr) à renvoyer avant le 15 Septembre 2010.

**Sécurité des seniors** : Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Préfecture du Rhône, a décidé de mettre en place un dispositif spécifiquement dédié à la préservation de la sécurité des seniors. Notre commune est associée à ce dispositif, c'est pourquoi, toutes les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans, recevront personnellement un courrier de la Mairie avec la lettre et le questionnaire de la Préfecture, ainsi qu'une plaquette du Ministère de l'intérieur. Toutes les personnes désirant bénéficier de ce dispositif sont invitées à remplir le questionnaire et à l'envoyer ou le déposer à la Gendarmerie de l'Arbresle qui prendra des contacts personnalisés avec chacun. Si vous êtes concernés et ne recevez pas ces documents, prière de contacter Marie Hélène THOMAS en mairie.



**A.89** : Nous attirons votre attention sur la modification des routes et carrefours au niveau de la Cave des Vignerons de BULLY. Restez prudents lors de votre passage dans ce secteur.

**Conseil Municipal** : La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 13 Septembre 2010 en mairie.

## INFOS DES ASSOCIATIONS



**Comité St Polycarpe** : Messes à Bully

Septembre : Dimanche 5 Septembre : messe à 9h

Samedi 18 Septembre : messe à 18h

Octobre : Dimanche 3 Octobre : messe à l'ARBRESLE à 10h30 (Rentrée pastorale)

Samedi 16 Octobre : messe à 18h

**Classes en « 1 »** : Réunion le vendredi 27 août au centre culturel, à 20h30.  
Au programme : Bilan du 13 juillet et organisation de la soirée beaujolaise.

**Cadoles et Sens** : Après une 1<sup>ère</sup> édition au succès mitigé en raison d'une communication déficiente, l'association a décidé de centrer l'évènement dans le village de BULLY pour cette 2<sup>ème</sup> édition qui aura lieu les 21 et 22 Mai 2011. Au programme : balades sur les communes de Bully et St Germain-sur-l'Arbresle, marché gourmand et animations. Si vous voulez vous investir pour la promotion de notre région, vous pouvez contacter J. DEVAY au 06 89 20 41 84 ou E. GOUTTENOIRE au 04 74 01 09 28.

### ETAT-CIVIL

<b>Naissances :</b>	Chloé GUICHARD	28 Juillet 2010
	Paolo PERRIN	09 Aout 2010
<b>Mariages</b>	Anne-Catherine SCHERLEN et Jérôme DA-RUGNA	03 Juillet 2010
	Delphine LIGOULE et Rémi JULIEN	17 Juillet 2010
	Aurore NICOLLET et Yvan REVAIS	21 Juillet 2010
	Sandrine REYNARD et Laurent LIBERAL	24 Juillet 2010
	Françoise GOTER et Stéphane GRIVOT	31 Juillet 2010
	Océane PEILLER et Julien DUMAS	31 Juillet 2010
	Déborah MARTIN et Jérôme ARNAUD	14 Août 2010
	Marinette ARTIGAUD et Abdel GANA	16 Août 2010
<b>Décès</b>	Mr DENURRA Christian	17 Juillet 2010

### DATES A RETENIR

**Vendredi 27 Août** : Réunion des Classes en « 1 »

**Dimanche 3 Octobre** : Rencontre du 150ème Lien Communal

**Dimanche 24 Octobre** : Repas de l'Amitié – Salle d'animation du Repiel

### INFOS DIVERSES



#### **C.C.P.A. : Informations Déchets / Déchèterie**

- Deux nouveaux points de collecte sont à la disposition des habitants du Pays de l'Arbresle :

> Un nouveau conteneur textile à la déchèterie de la Brévenne.

> Une borne de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'Arbresle.

- De nouveaux horaires pour les déchèteries à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2010 :

> Horaires d'été ( 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle, l'accueil se fera les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, et le samedi de 9 h à 18 h ; pour la déchèterie de Courzieu les horaires d'ouverture seront les lundi et vendredi de 14 h à 18 h, le mardi de 9 h à 12h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h à 18 h.

> Les horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) seront à l'identique hormis une fermeture des déchèteries à 17 h au lieu de 18 h.

- Evolution des conditions d'accès des déchèteries: A partir du mercredi 1<sup>er</sup> septembre, les conditions d'accès aux deux déchèteries du territoire sont les suivantes :

> Accès gratuit pour les particuliers et les services techniques des communes,

> Accès payant de 15 € par passage pour l'ensemble des professionnels.

L'accès est limité à l'apport de 2 m<sup>3</sup> de déchets par jour et 5 kg pour les déchets ménagers spéciaux (peinture, phytosanitaires ....). Enfin, l'accès est autorisé uniquement aux particuliers et professionnels des 18 communes membres. Des cartes d'accès seront prochainement distribuées aux usagers. En attendant, les particuliers devront présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité ; les professionnels devront présenter une feuille à en-tête commerciale mentionnant l'adresse de leur entreprise ou un véhicule floqué au logo de la société.

- Distribution des règlements de collecte des déchets ménagers : (ci-joint) La Communauté de communes du Pays de l'Arbresle a élaboré un dépliant explicatif détaille l'utilisation des bacs roulants, l'accès des véhicules de collecte sur les différentes voies de circulation et rappelle les interdictions en vigueur. Renseignements : Communauté de Communes : Tél : 04.74.01.68.90 – [www.pays-arbresle.fr](http://www.pays-arbresle.fr)

**Salon sur la protection contre les inondations** : Les syndicats de gestion des contrats de rivières Azergues et Brévenne-Turdine organisent le salon sur la protection individuelle contre les inondations le samedi 25 septembre 2010 à la salle des sports de Lozanne. Entrée libre et gratuite de 10h à 17h.